

INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE



Année 2022

Période de référence du 01/01 au 31/12

Tranche d'effectifs : moins de 50 collaborateurs

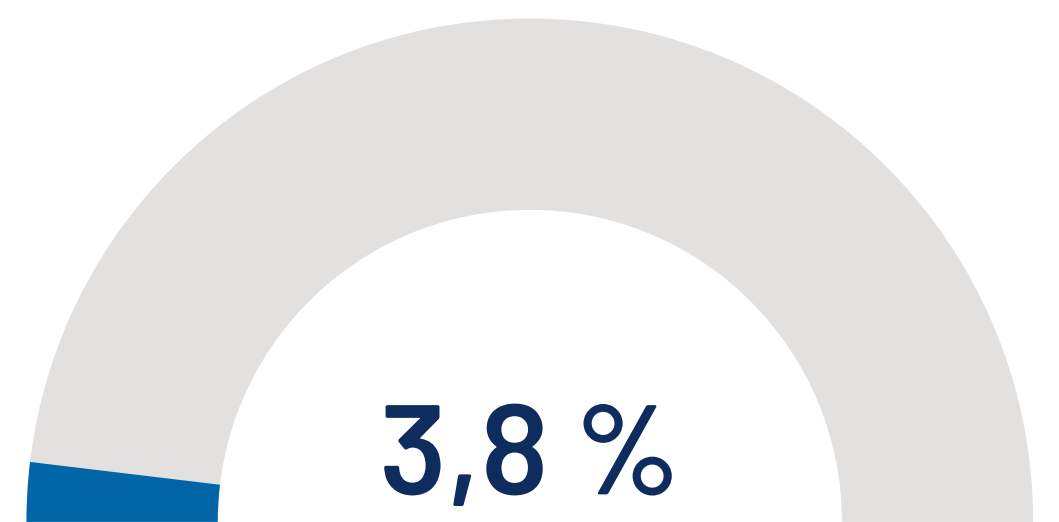
Nombre de salariés pris en compte : 42

Résultat total :
89/100

Indicateur écart de rémunération entre les femmes et les hommes

Notre résultat final est de 3,80% écart favorable aux hommes

Note obtenue 36/40



Indicateur écart de taux d'augmentations entre les femmes et les hommes

Résultat en nombre équivalent de salariés est de 0% écart favorable aux femme et aux hommes

Note obtenue : 35/35

Indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté par les 10 plus hautes rémunérations

Notre résultat final est de 3, les femmes sont sous-représentées

Note obtenue 5/10

